

Capsule historique

La légende des vieux fusils et son origine



Quatrième rang de l'ancienne seigneurie Saint-Michel, vu du deuxième rang. Photo prise par Paul St-Arnaud le 22 juin 2011.

Cette légende concerne cinq paroissiens de Bellechasse, membres des familles Cadrin et Racine, qui avec des dizaines d'autres prirent les armes contre la Couronne Britannique, représentée au pays par Guy Carleton (Lord Dorchester), gouverneur de la province de Québec venu remplacer le général James Murray. Par soir de brume et de lune blafarde, on peut observer leur fantôme se promener autour de l'église, portant fièrement sur leurs épaules le vieux fusil français appelé mousquet.

Pareille légende tire son origine d'un évènement qui s'est passé dans l'église de la paroisse Saint-Michel, 15 ans après la conquête de 1760, au moment où l'armée du Congrès américain envahit le Québec en 1775, dans le but d'en faire la 14^e colonie des États-Unis d'Amérique. Afin d'éviter que les Canadiens de la vallée du Saint-Laurent, nommés Québécois par Londres, soient tentés par l'aventure américaine, Sa Majesté britannique Georges III donne force de loi au *Quebec Act* en juin 1774. En échange, il exige du clergé, de l'élite québécoise et du peuple, le serment d'allégeance à l'Angleterre. S'il est désastreux pour les Anglo-Saxons du Québec, qui depuis la Conquête voudraient bien imposer leur culture aux Canadiens, et pour les Anglo-Saxons de la côte Atlantique qui veulent ravir l'Amérique du Nord à l'Angleterre, l'*Acte de Québec* de 1774 est dès avantageux pour les Canadiens devenus Québécois. Il abolit le serment du Test qui, depuis 1763, obligeait les catholiques à renoncer à plusieurs dogmes jugés fondamentaux. Il redonne au Québécois le libre exercice de la religion catholique et à l'Église le droit de percevoir la dime. Les lois civiles françaises sont

rétablies et le régime seigneurial est maintenu. L'usage de la langue française est autorisé et le territoire du Québec est agrandi pour inclure la région des Grands Lacs. L'ancien Canada n'existe plus. Il est remplacé par la Province de Québec, créée en 1763 et maintenue jusqu'en 1791. À la demande des loyalistes, qui ne veulent pas se mêler aux anciens Canadiens, deux Canada sont alors créés : un pour les Québécois installés en seigneurie dans la vallée du Saint-Laurent (Bas-Canada), qu'on rebaptisera très mal à propos Canadiens français, et un autre pour les Anglo-Saxons installés en canton dans la région des Grands Lacs (Haut-Canada) qu'on appellera Canadiens anglais.

Bien que stratégique, l'Acte de Québec est donc généreux puisqu'il consolide les bases de la nation québécoise. Toutefois, certains citoyens se méfient. Ils n'ont aucune confiance en la parole du gouverneur anglais. Restés amers après la Conquête qui a vu les armées de Wolfe détruire la ville de Québec et incendier la Côte-du-Sud 16 ans plus tôt, ils voient dans l'occupation américaine l'occasion de renverser le gouvernement britannique du Québec. De Kamouraska à Beaumont, la Côte-du-Sud est alors le théâtre d'une guerre civile. Pères contre fils, frères contre frères : 170 se joignent à la milice probritannique, dirigée par le seigneur Beaujeu de l'île aux Grues, contre 150 habitants qui se joignent à la milice proaméricaine. Cinq de ces 150 miliciens refusent de capituler et de se départir de leur mousquet français. Ils seront excommuniés par monseigneur Briand, septième évêque de Québec, pour avoir manifesté publiquement leur désaccord avec l'Église qui prônait la neutralité ou mieux, la collaboration avec l'armée anglaise de gouverneur Carleton. Le pouvoir venant de Dieu, on lui devait respect, mais les insurgés ne l'entendaient pas ainsi. « C'est assez longtemps prêché pour les Anglais », crièrent-ils en pleine messe dominicale au prédicateur jésuite Lefranc, invité pour la circonstance à prêcher l'obéissance à l'Angleterre. « Parlez-nous du Bon Dieu », clamèrent-ils. On est en octobre 1775. Chassés de la communauté, ils vécurent reclus au fin fond de la seigneurie. À leur mort, ils furent enterrés là où ils passèrent le reste de leur vie, dans un champ du quatrième rang de Saint-Michel, propriété des Cadrin. Ce lieu (voir photo) est aujourd'hui situé sur le territoire d'une ferme, non loin d'une grange octogonale, à la limite est de la rue principale (rue du Piedmont) de la municipalité de La Durantaye. Les ossements furent exhumés en 1880 et inhumés de nouveau dans le cimetière fluvial de Saint-Michel, à l'endroit réservé aux enfants morts sans baptême.